

Bac Pro Service Aux Personnes et Aux Territoires (Bac Pro SAPAT)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Communiquer et accueillir la personne en identifiant son besoin.
- Organiser et gérer des activités de service aux personnes et aux territoires.
- Intervenir, accompagner et participer au maintien de l'autonomie et de la vie sociale d'une personne.
- Conduire un projet de service dans un territoire.
- Mettre en place une entreprise de services aux personnes.

Entreprises d'accueil

- Dans les structures liées aux services aux personnes (associatives, publiques, privées) : structures petite enfance (crèche, multi-accueil, écoles maternelles, halte garderies...), structures d'aide à la personne (SAD, ADMR, ASSAD, CCAS...), structures médico-sociales (EHPAD, cabinets infirmiers, ESAT, IME, IMPro...), structures de l'animation (centre social, centre de loisirs, structures labellisées tourisme et handicap...)
- Dans les structures de services mettant en valeur notre territoire : office de tourisme, hôtellerie de plein-air, ferme pédagogique, auberge, gîtes et chambres d'hôtes, village vacances...

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire d'un CAP ou d'un BEP ou sortir d'une 2nde professionnelle.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
40333002	13905

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

1 400 heures (sur 2 ans : 1^{ère} et Terminale).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne : 3 semaines en UFA, 3 semaines en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Vallon Bonnevaux

3 rue Jeanne d'Arc
38440 SAINT JEAN DE BOURNAY
04 74 59 79 79
contact@vallonbonnevaux.fr
www.vallonbonnevaux.fr

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Lettres modernes
	Histoire - Géographie
	Anglais
	Mathématiques – Physique - Chimie
	Biologie
	Education Socio Culturelle
	Education Physique et Sportive
	Technologie de l'Information et du multimédia
Matières professionnelles	Economie Sociale et Familiale
	Sciences Economiques et Sociales
	Sciences et techniques professionnelles
	Gestion de l'entreprise

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Langue française et compréhension du monde • Français • Histoire - Géographie	4	3 CCF + 2 épreuves terminales	Pratique, Ecrit et Oral 2 Ecrits
E2 : Langue et culture étrangère (Anglais)	1	2 CCF	Oral
E3 : Motricité, santé (EPS)	1	3 CCF	Pratique et Oral
E4 : Culture scientifique et technologique • Mathématiques • Physique - chimie	4	3 CCF + 1 épreuve terminale	Pratique et Oral Ecrit
E5 : Analyse technique	2	1 épreuve terminale	Ecrit
E6 : Organisation d'une activité de service	3	1 épreuve terminale	Oral sur document écrit obligatoire
E7 : Réalisation d'activités de service	5	5 CCF	Pratique et Oral

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Les titulaires d'un baccalauréat professionnel candidats à un baccalauréat professionnel d'une autre spécialité sont dispensés de droit des épreuves d'enseignement général.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références : Taux moyens du CFA régional

	2021	2020	2019
Taux de réussite globaux	85%	90%	87,06%
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP / DE...)	89,72%	92%	96,69%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	89,13%	95%	91,89%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	89,97%	88%	82,24%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	85,23%	80%	60%
• Niveau 7 (Formations Bac+4/+5)	70,27%	75%	-
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	44%	70%
Taux de poursuite d'étude		44%	18%
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	83%	86%	87%

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- BTSA Développement et Animation des territoires Ruraux
- Autres BTS.
- Accès aux concours de la fonction publique territoriale et aux carrières médicales et paramédicales (avec dispense).

Débouchés professionnels :

- Aide soignant.
- Auxiliaire puéricultrice.
- Moniteur éducateur.
- Médiateur social.
- Aide familiale.
- Infirmier.
- Agent d'animation.
- Médiateur territorial.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 7 600 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2^{nde} professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
 - Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1^{ère} année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3^e année d'exécution du contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2022.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Ligne de bus à proximité : Lignes 2900 (Vienne - La Côte Saint-André), 2090 (Bourgoin Jallieu), 2960 (Heyrieux), VTF 02 (Villefontaine).
- Transports scolaires.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

Charte H+

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

Internat sur place

Matériel / Équipement

- Maison des services au lycée pour enseignements professionnels.
- Chambre PMR.
- Centre de ressources avec accès au Learning Center ARA - PACA.
- Salle de services aux personnes (8 postes médicalisés équipés), mannequins, douche italienne...
- Salle de puériculture équipée de 8 postes fixes ; salle entretien des locaux et du linge équipée (balais trapèzes, balayage humide, etc.) ; cuisine pédagogique avec 8 postes équipés (cuisinière, four, matériel de cuisson) ; salle informatique.

Coordonnées de l'UFA



Vallon Bonnevaux

3 rue Jeanne d'Arc
38440 SAINT JEAN DE BOURNAY
04 74 59 79 79
contact@vallonbonnevaux.fr
www.vallonbonnevaux.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026